

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS**

DATE : 14/02/2024

REFERENCE : MARS N°2024_02

OBJET : PAXLOVID® (NIRMATRELVIR/RITONAVIR) : FIN DU STOCK ETAT

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☐ DGCS

☐ ARS de Zone

☒ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 4 février 2022, les établissements de santé et les officines ont pu bénéficier d'un approvisionnement de la spécialité Paxlovid® (nirmatrelvir/ritonavir) en amont de sa commercialisation dans le droit commun.

Pour mémoire, l'antiviral Paxlovid® avait obtenu une autorisation de mise sur le marché le 28 janvier 2022 dans l'indication « traitement de la COVID-19 chez les adultes symptomatiques ne nécessitant pas d'oxygénothérapie et présentant un risque élevé d'évolution vers une forme grave de la COVID-19. » Une autorisation d'accès précoce avait été octroyée le 20 janvier 2022 permettant ainsi à la France d'être le 1^{er} pays de l'Union Européenne à mettre à disposition ce médicament.

Le stock de Paxlovid® constitué par l'Etat dans le cadre de la pandémie du COVID-19 est désormais écoulé au niveau national. L'ensemble des boîtes encore disponibles au sein des officines et des pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé arrivent à péremption fin février 2024. Ainsi, à compter du 25 février 2024, seules les boîtes de Paxlovid® commercialisées par le laboratoire Pfizer via les circuits classiques d'approvisionnement du médicament pourront être distribuées, il ne sera donc plus possible de dispenser les boîtes du stock Etat.

Les boîtes de Paxlovid® relevant du stock Etat et qui arrivent à péremption dans les officines et les PUI doivent être détruites selon les modalités habituelles ; le certificat de destruction dûment renseigné avec le numéro de lot doit être transmis à qualite@santepubliquefrance.fr. Les agences de grossiste répartiteur doivent se rapprocher de Santé publique France avant toute destruction.

En vous remerciant de votre collaboration.

Marie Daudé
Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Dr Grégory EMERY
Directeur Général de la Santé

Signé